



PROCES-VERBAL

DU CONSEIL MUNICIPAL

11 mars 2019

Nombre de membres :

En exercice : 29

Présents : 20

Votes : 26

L'an deux mil dix-neuf et le onze mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Béatrice ALIPHAT, Maire, suite à la convocation et à l'affichage de l'ordre du jour en date du premier mars deux mil dix-neuf.

Présents : Mesdames Messieurs Béatrice ALIPHAT, Rose-Marie QUAGLIATA, Claudine DE RIVAS, Jean-Pierre MUTERO, Christiane DE FIGUEIREDO, Denis BARROERO, Bernadette BONZOM, Gérard BRUN, Jean-Claude METHEL, Jean-Jacques SPIGEL, Ghislaine LIBES, Christiane STECKMANN, Pascale GEULIN, Cédric LEBOCQ, Franck ZARBO, Vincent de Paul KINDA, Marc GARCIA, Vincent GOYET, Catherine STEKELOROM, Pierre MICHEL.

Excusés : Mesdames Messieurs Annie CUENCA, Jean-Jacques LUCCHINI, Edwige CURNAC

Pouvoirs :

Madame Michelle DELAUZUN à Madame Ghislaine LIBES

Monsieur Christophe LE BAUT à Monsieur Gérard BRUN

Monsieur Stéphane DESPAQUIS à Madame Claudine DE RIVAS

Monsieur André MORERA à Monsieur Jean-Pierre MUTERO

Madame Michèle PRZYBYLSKI à Madame Pascale GEULIN

Monsieur Pierre-Louis NEGREL à Madame Catherine STEKELOROM

Secrétaire de séance : Madame Claudine DE RIVAS

ORDRE DU JOUR

Madame le Maire

Mesdames, Messieurs, bonsoir. Avant de commencer ce Conseil municipal, nous venons d'apprendre une triste nouvelle, le décès d'Henri RUOCCO qui était très actif au sein du CCFE et ancien pompier de Saint Mitre. Je vous propose donc de faire une minute de silence.

Désignation du secrétaire de séance

Madame Claudine DE RIVAS a été désignée secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal du Conseil municipal en date du 18 janvier 2019

Le procès-verbal du Conseil municipal en date du 18 janvier 2019 est approuvé à l'**unanimité**.

J'en profite pour ne pas oublier en fin de séance et vous propose d'arrêter la date de la prochaine séance du Conseil municipal. Le budget devant être voté avant le 15 avril, l'idéal aurait été de le faire Lundi 8 avril mais cela tombe pendant les vacances scolaires donc est-ce que cela vous convient de le faire le vendredi 5 avril à 19h pour pouvoir libérer les vacances scolaires ?

En revanche, vous savez que c'est cinq jours francs pour envoyer le Conseil. On va essayer de vous l'envoyer le jeudi d'avant donc on sera à un jour de moins que ce que l'on fait d'habitude mais on sera dans les délais.

Délibération n° 2019/09 – Rapport sur les orientations budgétaires 2019

Madame le Maire présente le rapport en reprenant chaque partie du document.

Marc GARCIA

Je voudrais revenir un peu sur l'excédent. On a 1,8 millions d'excédent à la louche pour l'année 2018.

Madame le Maire

C'est 1,3 millions.

Marc GARCIA

Si on compte une inflation de 1,5% en moyenne, on perd quand même 27 000 euros sur l'année en pouvoir d'achat.

Madame le Maire

Vous connaissez le principe des finances publiques, on ne peut pas être à zéro là. On est obligés d'avoir de l'autofinancement, c'est le principe même de l'équilibre des budgets.

Marc GARCIA

On peut avoir de l'autofinancement mais pas à un tel niveau quand même.

Madame le Maire

Quand vous voyez l'effet ciseau et que les recettes rejoignent les dépenses... il y a 100 000 € seulement d'écart.

Marc GARCIA

Cet excédent, on pourrait l'utiliser pour faire du logement. Là vous vendez un immeuble 180 000 €, on pourrait le réhabiliter.

Madame le Maire

On l'a fait chiffrer, c'est impossible.

Marc GARCIA

Donc celui qui va l'acheter, il ne va rien faire.

Madame le Maire

Nous on a un souci c'est l'accès. Ce bâtiment, pour que les personnes à mobilité réduite puissent y accéder, on est obligés d'avoir un ascenseur. Donc si on met un ascenseur au milieu, ce n'est plus des logements que l'on a c'est des petites parcelles. On l'a fait chiffrer, je vous montrerai.

Marc GARCIA

C'est obligatoire la mobilité réduite ?

Madame le Maire

Oui si c'est nous qui avons la maîtrise, en tant que force publique on est obligés. On a essayé, on a fait chiffrer par des bailleurs, le PACTARIM est venu, et on se retrouve sur des appartements trop petits. Vous parlez bien de St Jacques ?

Marc GARCIA

Oui, oui.

La Commune a une vocation, c'est de rendre service à la population. Quelquefois, on dépasse les budgets mais il faudrait le faire. Là vous avez acheté une maison au fond de l'impasse Bonfilhon, vous avez acheté ça 240 000 € et on la coupe en deux.

Madame le Maire

Vous connaissez le projet ? C'est de faire sept logements. On a le bailleur social qui a des soucis avec ses entreprises, on le pousse tous les jours, Monsieur Methel va à toutes les réunions le mercredi. Nous, la force publique, on a donné à ces gens-là 236 000 € pour un achat fait en 2012 sur lequel on ne voit absolument pas l'issue. Aujourd'hui l'entreprise qui a les travaux se retire pour faire uniquement la sécurisation de la partie existante pour faire la deuxième. Vous me dites que je ne donne pas, la Commune a donné 236 000 €.

Marc GARCIA

Qui a acheté cette maison ?

Madame le Maire

Nous.

Marc GARCIA

Quand vous l'achetez il faut regarder si elle se coupe en deux ou pas.

Madame le Maire

C'est pas qu'elle se coupe en deux cela n'a rien à voir. Ce n'est pas ça le problème, c'était prévu au départ. Ce n'est pas du tout ce qui a fait que l'entreprise s'est retirée.

Marc GARCIA

Moi je voulais juste faire remarquer ça. Tous les ans on perd 27 000 € depuis que vous faites de l'excédent.

Rose-Marie QUAGLIATA

On ne fonctionne pas comme une entreprise, on n'a pas des bénéfices. On a des excédents que l'on reporte l'année d'après.

Marc GARCIA

Madame Quagliata, c'est de l'argent qui part en fumée.

Rose-Marie QUAGLIATA

On n'est pas en inflation Monsieur.

Marc GARCIA

Non la France n'est pas en inflation peut-être. Il vaut mieux emprunter à 0,5%.

Rose-Marie QUAGLIATA

On ne peut pas emprunter pour le fonctionnement, cela n'est pas possible. Cette année nos recettes et nos dépenses sont en équilibre. Si jamais on part en sens inverse, je peux vous dire que la Commune est mal. Non seulement on ne peut pas aider mais il faudra augmenter les impôts.

Marc GARCIA

Ok vous m'avez donné l'explication.

Vincent GOYET

Une première remarque sur les signatures que l'on nous demande de faire, je vois "signatures". On nous demande de signer quoi exactement ?

Madame le Maire

C'est pour les registres de délibérations, c'est toujours comme cela.

Vincent GOYET

Là je me fais la remarque, on nous demande de signer, on ne sait pas quoi.

Si l'on peut reprendre le graphique page 7, pouvez vous nous expliquer comment il se fait qu'en deux ans, nous ayons des recettes de fonctionnement qui diminuent de 1,7 millions d'euros.

Madame le Maire

Il y a une erreur, le graphique est faux. Vous avez raison.

Rose-Marie QUAGLIATA

Une année on a mis avec les excédents reportés, et une autre sans les excédents reportés, c'est pour cela que vous avez ce gros écart.

Vincent GOYET

En l'occurrence, des recettes de fonctionnement s'analysent sans excédents reportés.

Rose-Marie QUAGLIATA

Les deux derniers sont bons et les deux premiers ne sont pas bons. Soit on fait tout avec les excédents reportés soit tout sans les excédents reportés.

Vincent GOYET

Madame l'Adjointe, on le fait systématiquement sans les excédents reportés.

Madame le Maire

Sur 2016 on devrait avoir 7 688 101 € et en 2015, 7798 782 € voilà. On le corrigera.

Vincent GOYET

Il vaut mieux puisque c'est un document qui est appelé à être mis en ligne car la loi NOTRe l'impose désormais ce qui est une bonne chose. Il ne faudrait pas que l'on ait des documents qui dramatisent l'effet ciseau qui est en réalité bien moindre que celui qui est indiqué.

Madame le Maire

Est-ce que vous insinuez que nous avons fait exprès ?

Vincent GOYET

Non.

Madame le Maire

Un petit peu je crois. Eh bien même pas, c'était bien tenté mais non.

Vincent GOYET

Je rebondis d'abord sur le point discuté par Monsieur Garcia. Vous nous expliquez que l'excédent sert à l'autofinancement. Je suis désolé mais l'autofinancement se calcule sans les excédents reportés.

Madame le Maire

Oui vous venez de le dire, c'est bon.

Vincent GOYET

Vu les taux d'intérêt actuels, il est bien plus judicieux d'avoir recours modérément à l'emprunt avec des taux très bas plutôt que d'augmenter les prélèvements sur la population et les entreprises depuis le début du mandat.

Rose-Marie QUAGLIATA

Je vous répète que l'on ne peut pas emprunter pour le fonctionnement Monsieur Goyet.

Vincent GOYET

Les 600 000 € de l'année dernière que vous avez reporté en investissement, c'était bien la preuve que nous étions dans cette démarche d'accumulation.

Rose-Marie QUAGLIATA

Parce reporter de l'excédent de fonctionnement en investissement, ce n'est pas une bonne chose selon vous ?

Vincent GOYET

Non c'est une mauvaise gestion parce que par une mauvaise prévision, vous avez accumulé inutilement de l'excédent plutôt que d'avoir recours à l'emprunt pour investir. Si vous pensez qu'il vaut mieux aller taper dans la poche des saint Mitréens.

Madame le Maire

On ne tape pas dans la poche des Saint-Mitréens. Tous les ans, vous nous faites les mêmes réflexions. C'est quand même hallucinant. Je ne vais pas prendre à témoin la presse mais j'en ai bien envie. C'est bien la seule Commune où on se fait critiquer pour l'autofinancement. J'en ai parlé à tous les Maires, j'en ai parlé autour de moi en disant je n'arrive pas à faire comprendre à mes conseillers de l'opposition que nous avons une gestion saine et par cette gestion, nous évitons l'effet ciseau, nous investissons. Tous les Maires se battent et sont tellement heureux de le dire, ça sort dans la presse et nous on est obligés de vous expliquer tous les ans que c'est parce que la gestion est saine, que cela nous permet d'avancer, de faire nos projets, de ne pas endetter les Saint-Mitréens sans aller chercher justement dans leurs poches. On en a parlé 150 fois, je voudrais juste que l'on arrête d'en parler parce que c'est bon, on est la seule Commune où les gens ne sont pas satisfaits qu'il y ait de l'autofinancement au lieu de faire une cavalerie et finalement finir un jour par être sous tutelle.

Vincent GOYET

Je vais poursuivre mon propos si vous permettez quand même. D'abord l'autofinancement se calcule sans excédents reportés donc ce n'est pas la peine de nous expliquer que vous êtes très contents d'avoir accumulé une telle note de quasiment 2 millions d'euros.

Madame le Maire

Arrêtez de raconter n'importe quoi, c'est votre spécialité. Vous avez des coefficients multipliés par 2, par 3, par 10, arrêtez un peu, soyez dans les vrais chiffres.

Vincent GOYET

Ca tombe bien, je vous en ai demandé quelques-uns pour ce Conseil municipal, je n'ai pas eu de réponse.

Madame le Maire

Je vous en donnerai si vous me les demandez.

Vincent GOYET

Je vous l'ai demandé, vous ne m'avez pas répondu.

Madame le Maire

Je peux vous les donner.

Vincent GOYET

Oui, oui promesse.

Madame le Maire

Si elle n'est pas tenue, oui mais si elle est tenue. Le Conseil municipal n'est pas terminé.

Vincent GOYET

On va revenir Madame le Maire, sur vos recettes de fonctionnement et vos dépenses de fonctionnement. On a constaté que les transferts de compétences à la Métropole s'établissent à 462 000 € à la fois sur les dépenses de fonctionnement et d'investissement. Les dépenses de fonctionnement transférées s'élèvent environ à 345 000 €, j'additionne évidemment les deux premières colonnes puisque le personnel fait partie des dépenses de fonctionnement. Si les dépenses transférées sont de 345 000 € et que par voie de conséquence, la Métropole diminue notre dotation d'autant, on comprend la baisse de nos recettes de fonctionnement. Et pendant que nos recettes de fonctionnement diminuent parce que nous avons transféré des compétences et donc des charges, nos dépenses de fonctionnement augmentent. L'effet ciseau que l'on constate, il est simplement lié au fait que pendant qu'on transfère des compétences, vous continuez à augmenter les dépenses de fonctionnement de la Commune.

Madame le Maire

Vous les avez en bas, regardez, le 6567 (autres charges)

Vincent GOYET

Que l'on les ait en bas ou pas, puisque l'on parle du débat d'orientation budgétaire, puisque vous vous vantez de votre bonne gestion, je vous fais remarquer...

Madame le Maire

On a reporté la partie du personnel CCAS.

Vincent GOYET

Non Madame le Maire parce que les dépenses de personnel étaient déjà intégrées à nos dépenses de fonctionnement. C'est une subvention que l'on vote au CCAS.

Madame le Maire

Ce n'est pas dans le même compte.

Rose-Marie QUAGLIATA

Les dépenses de personnel sont au chapitre 12 et la subvention versée au CCAS est au chapitre 65

Vincent GOYET

Oui mais c'est dans les dépenses de fonctionnement.

Rose-Marie QUAGLIATA

Oui au total.

Vincent GOYET

Oui mais moi j'ai jamais parlé de dépenses de personnel, je parle de dépenses de fonctionnement. C'est vous qui parlez de dépense de personnel, vous essayez de justifier cette hausse de dépenses de fonctionnement par les réorganisations internes mairie/CCAS. La hausse de nos dépenses de personnel et la diminution de la subvention au CCAS qui font toutes partie de nos dépenses de fonctionnement n'influe en rien du tout sur la totalité de nos dépenses de fonctionnement

Rose-Marie QUAGLIATA

On n'a pas une grosse augmentation au total des dépenses de fonctionnement.

Madame le Maire

Vous savez ce que l'on va faire, le 5 avril prochain, on aura le compte administratif donc vous pourrez analyser toutes les lignes parce que là, je rappelle que l'on est dans un ROB, ce n'est pas l'analyse méticuleuse du CA c'est l'orientation générale de ce que l'on va faire en 2019. Ce que je vous propose c'est de reprendre cette discussion d'analyse précise le 5 avril. Là je me suis préparée à faire un ROB pas une analyse complète du CA qui sera faite dans trois semaines.

Vincent GOYET

Oui mais on parle justement des tendances et vous essayez de nous répondre avec des arguments qui sont erronés.

Madame le Maire

C'est vous qui pensez que c'est erroné mais ça ne l'est pas.

Vincent GOYET

Vous ou votre adjointe c'est pareil. Vous êtes un petit peu solidaire de votre Adjointe quand même ?

Madame le Maire

Heureusement.

Vincent GOYET

Quand vous m'expliquez que l'excédent se calcule avec de l'excédent reporté ce n'est pas vrai, quand vous me dites que la hausse de nos dépenses de fonctionnement s'explique par des transferts de compétences internes, ce n'est pas vrai non plus, et l'effet ciseau que l'on constate, je suis désolé mais il est imputable à une mauvaise gestion municipale.

Madame le Maire

Ah maintenant on va se faire engueuler parce qu'on a fait l'effet ciseau. Franchement vous êtes en pleine contradiction. Allez on continue.

Vincent GOYET

On va parler de vos contradictions, on va reprendre votre graphique page 7 et on va prendre les trois premières lignes du paragraphe qui est au-dessus. "Force est de constater que la baisse de nos recettes a été plus forte que la progression de nos dépenses".

Madame le Maire

Oui c'est ce que l'on voit.

Vincent GOYET

Oui mais vous auriez préféré quoi ? Que nos dépenses progressent encore plus fort ?

Madame le Maire

C'est un constat. Vous allez jouer sur chacun des mots ?

Vincent GOYET

Vous ne vous rendez pas compte de la contradiction interne de vos propos.

Madame le Maire

Moi c'est les vôtres que je trouve contradictoires.

Vincent GOYET

Oui mais ça ne s'appuie sur rien.

Rose-Marie QUAGLIATA

Vous allez avoir une belle note introductive au CA qui vous expliquera tout ça.

Vincent GOYET

Oui mais vous allez voir que c'est important que l'on en discute aujourd'hui, on est en Conseil municipal, on va un petit peu parler de nos évolutions budgétaires.

Nos dépenses de fonctionnement elles apparaissent aujourd'hui non maîtrisées parce qu'une fois encore, dans un contexte où l'on a transféré des compétences, on constate que nos recettes de fonctionnement diminuent alors que nos dépenses de fonctionnement augmentent, c'est la preuve de votre incapacité à maîtriser nos dépenses. Le premier poste budgétaire pour une Commune, c'est les dépenses de personnel et on aurait justement aimé avoir davantage de détails.

Madame le Maire

On est dans un ROB, on ne vous fait pas le bilan des dépenses de personnel, on regarde les masses avec une prévision sur le CA de 2018 où l'on n'est pas loin de vous dire que l'on est sur une évolution de 2,35%. Cela évoluera peut être un peu mais en masse on est bons, on ne va pas faire à la virgule.

Vincent GOYET

Si les débats ne vous plaisent pas.

Madame le Maire

Si, si mais vous êtes à côté de la plaque. Vous ne débattiez pas du ROB, vous débattiez du budget.

Vincent GOYET

Vous n'admettez pas la contradiction, c'est ça votre problème.

Madame le Maire

Pas du tout.

Vincent GOYET

C'est trop facile de demander aujourd'hui de reporter au CA. Au ROB vous nous dites on verra au budget et au budget vous nous dites cela a été vu la dernière fois.

Madame le Maire

Ah non jamais c'est un gros mensonge on ne vous envoie pas sur le ROB.

Vincent GOYET

Le dérapage de vos dépenses de fonctionnement, il nous interpelle parce que quand on constate que vous n'hésitez jamais à fleurir votre ROB avec des louanges à votre égard concernant votre gestion municipale, on aimerait rappeler que la gestion du personnel à Saint Mitre les remparts, le premier poste budgétaire pour une Commune, elle est particulièrement chaotique et elle explique à notre sens le dérapage. Je vous ai demandé des chiffres précis sur le montant des amendes auxquelles la Commune est condamnée dans le cadre des procédures judiciaires.

Madame le Maire

Ah c'est de là que vient votre interrogation, vous allez être très déçu parce que vous voyez, on en a pas parlé dans le ROB parce c'est tellement peu significatif par rapport à ce que vous annoncez sur les réseaux sociaux.

Je vous ai dit que vous aviez un problème de rapport de 10 et là on est vraiment dans un rapport de 10 voire plus. Donc je suis désolée mais par rapport à vos questions on est à côté de la plaque. Alors je vous le dis. Vous nous avez demandé la liste des procédures judiciaires dans lesquelles la municipalité a été engagée de puis le 1^{er} janvier 2018 et le coût de ces procédures. Depuis le 1^{er} janvier 2018, nous avons trois procédures en urbanisme : une avec l'ADSM, vous savez celle où vous avez demandé 200 € pour vous M. Goyet

Vincent GOYET

Je n'ai rien demandé, c'est mon avocat.

Madame le Maire

En tous cas, en votre nom il est demandé 200 € donc si vous êtes si soucieux des deniers publics pourquoi demander 200 € à la Commune. Nous en avons une seconde pour une annulation de décision de permis de construire et une troisième sur un appel de jugement de permis de construire.

Vincent GOYET

Vous répondez à côté parce que sciemment vous oubliez les procédures concernant le personnel municipal.

Madame le Maire

Mais je n'ai pas fini, vous êtes hallucinant, je suis entrain de continuer.

Ecoutez, moi je lis votre message "Liste des procédures judiciaires dans lesquelles la municipalité a été engagée depuis le 1^{er} janvier 2018" donc je réponds à votre question. Il y en a trois en urbanisme, une concernant le personnel et une sur un aspect technique pour une indemnisation.

Elles sont prises en charge au niveau des assurances par la SMACL parce que nous avons un contrat d'assurance juridique annuel forfaitaire.

Sur le reste, les procédures sont en cours donc on n'a aucune somme qui n'est engagée. C'était ça la question donc j'ai répondu à votre question.

Vincent GOYET

Mon mail était plus long mais bon.

Madame le Maire

Je n'ai pas fini. Après vous me demandez, pour les procédures pour lesquelles la municipalité a été condamnée, le montant des pénalités de retard déjà versées, non encore versées mais dues. Vous devez le savoir puisque vous êtes le reporter direct de tout ce qui peut se passer dans ce domaine-là. En 2018, nous avons 1200 € d'indemnités versées donc on est un peu loin de ce que vous annoncez sur les réseaux sociaux où l'on a des valeurs qui sont 10 voire 100 fois plus importantes.

Vincent GOYET

Entre ce que vous avez versé et ce que vous devez verser, il y a une différence assez fondamentale.

Madame le Maire

Oui mais les procédures sont en cours, nous faisons appel donc je ne peux pas vous dire ce qui va être versé.

Vincent GOYET

Et les pénalités de retard, c'est pareil on s'assoit dessus.

Madame le Maire

La procédure est enclenchée, on est en appel, il n'y a pas de pénalités de retard.

Vincent GOYET

Ca c'est un mensonge et on va le prouver.

Madame le Maire

Non ce n'est pas un mensonge. Vous êtes en train de dire que je mens actuellement.

Vincent GOYET

Assez régulièrement.

Madame le Maire

Alors je vous propose de ne pas vous donner la suite des éléments que je souhaitais vous donner. Si je mens, ce n'est pas la peine que je donne la suite. Puisque vous posez des questions idiotes, je vous laisse finir votre remarque et on passe à autre chose.

Vincent GOYET

Je vous rappelle que vous avez dit que toutes ces histoires en matière de personnel étaient des affaires politiques. Les condamnations judiciaires ne sont pas des condamnations politiques.

Madame le Maire

Vous vous en êtes bien mêlé pour qu'elles soient politiques. Au départ, elles ne l'étaient pas mais vous les avez rendues politiques.

Vincent GOYET

Revenons au débat d'orientation budgétaire.

Madame le Maire

Je vous demanderais d'aller assez rapidement car je pense que le temps imparti à ce type de question est largement dépassé donc soyez un peu plus succinct et revenez vraiment au débat des orientations budgétaires.

Vincent GOYET

Si vous pouvez ne pas m'interrompre systématiquement cela sera avec plaisir, on va terminer plus rapidement.

Madame le Maire

Vous voulez vraiment une interruption de séance Monsieur Goyet ?

Vincent GOYET

On devrait pouvoir l'éviter

Madame le Maire

Je ne suis pas sûre vu le ton que vous prenez, dernier avertissement.

Vincent GOYET

Nos dépenses de fonctionnement ne sont pas maîtrisées, nos dépenses de personnel en particulier expliquent ce dérapage et c'est le point de préoccupation qui explique l'effet ciseau qui n'est pas du tout dû à une progression aussi forte que le graphique l'indique mais à cette nouvelle gestion du personnel municipal.

S'agissant de votre affirmation selon laquelle vous n'augmentez pas les impôts, là encore vous jouez avec les mots car vous essayez de faire croire à la population que les prélèvements n'augmentent pas et vous jouez entre les prélèvements, les impôts, les taxes, les tarifs. Moi ce que je constate et ce que tout le monde a pu constater, les entreprises, les familles, les ménages, les Saint Mitréens, c'est que la taxe des ordures ménagères qui a été rétablie a été insuffisamment compensée par la baisse de la taxe d'habitation. Par contre, la hausse de la taxe sur les enseignes, ça vous ne l'avez pas indiquée. Nous avons un désengagement généralisé envers les familles sur les tarifs de la garderie, du périscolaire. Je vous rappelle qu'à votre arrivée, on avait un forfait pour la garderie périscolaire par an et par enfant, on a vu ces sommes multipliées en fonction des fréquentations des enfants selon des ratios de l'ordre de 4, de 5, de 6. Les tarifs des colonies de vacances ont aussi marqué un désengagement de la municipalité puisque nous sommes passés de 50% à 40% de soutien et c'est la même chose pour les cantines.

Donc quand vous passez votre temps à nous expliquer que votre gestion rigoureuse nous permet de ne pas augmenter les impôts, nous constatons et les Saint-Mitréens constatent le désengagement de la mairie vis à vis des familles en particulier.

Enfin dernier point, d'agissant des services rendus à la population, vous nous affirmez que vous les maintenez. Pour les subventions aux associations, je constate que l'année passée, on avait une diminution de 10% des subventions accordées aux associations puisque nous étions passés de 86 000 € il y a trois ans à 80 000 € l'an dernier. Vous qui vouliez indiquer votre soutien aux associations, vous avez tenté de démanteler l'OMCA, heureusement que nous étions là pour vous empêcher de piétiner les statuts de l'OMCA. Je vous rappelle que vous êtes la Présidente de l'OMCA et que c'est à vous de faire en sorte que cet organisme municipal fonctionne et apporte un soutien effectif aux sections. Le fonctionnement droit et rigoureux que vous demandez aux autres associations, il faudrait aussi pouvoir l'appliquer à l'OMCA.

Madame le Maire

Je pense que c'est bon là, vous dérivez, vous pouvez vous recentrer un peu.

Vincent GOYET

On est sur les services rendus à la population.

On peut aussi parler de la façon dont la Commune ne fait pas le nécessaire pour le maintien des commerces dans la Commune.

Madame le Maire

Ce n'est pas le sujet du débat d'orientations budgétaires, je vous demande de vous recentrer sur le sujet une dernière fois. On parle du rapport d'orientations budgétaires, pas d'une campagne dans laquelle vous déblatérez vos envies. Il est 20h, cela fait trois quart d'heures que vous nous bassinez avec vos histoires, que vous dérogez et vous essayez de parler d'autre chose alors on se recentre sur le rapport.

Vincent GOYET

Pourquoi vous vous énervez comme ça Madame le Maire ?

Madame le Maire

Je ne m'énerve pas, je voudrais juste que vous parliez du bon sujet, c'est tout.

Vincent GOYET

Vous nous mettez en avant des chiffres faramineux de l'ordre de 3,8 millions d'euros d'investissements pour l'année à venir. Nous verrons entre ce qui est annoncé et ce qui réalisé le différentiel car annoncer 3,8 millions d'euros d'investissements c'est facile, les réaliser, cela l'est beaucoup moins. Faire de l'affichage c'est facile mais être efficace et bon gestionnaire, ça l'est beaucoup moins et vous en êtes l'illustration.

Ghislaine LIBES

Monsieur Goyet, je voulais vous demander, comment ça se fait tant d'acharnement sur nous. Il y avait une époque, quand Madame le Maire s'est présentée, vous espériez être avec nous, vous étiez tous content. Comment auriez-vous été vu le comportement que vous avez avec notre équipe ? Je ne comprends que cela soit tout le temps répétitif, les réseaux sociaux et les réunions. Si vous aviez été avec nous, quel comportement vous auriez eu avec Madame le Maire ?

Vous vouliez être avec nous, vous nous aviez dit que c'était presque gagné. Bon vous n'avez pas été avec nous, mais qu'est ce qu'il se passe, d'avoir ce comportement ?

Vincent GOYET

On est très très loin du sujet. Si Madame le Maire souhaite que je réponde, je peux répondre. Madame le Maire, souhaitez-vous que je réponde ?

Madame le Maire

Non s'il vous plaît, merci.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

PREND ACTE de la tenue du débat relatif au rapport sur les orientations budgétaires 2019.

Délibération n° 2019/10 - Demande de subvention au Conseil départemental 13

Marc GARCIA

Je voudrais savoir le prix de l'achat du terrain.

Madame le Maire

35 000 €.

Vincent GOYET

Monsieur Mutero, j'avais plusieurs questions techniques. J'entends et j'apprends que c'est un bâtiment dans lequel il y a de l'amiante donc je suppose que des mesures de protection auraient dû être prises en urgence afin de confiner le bâtiment qui est dans un état de délabrement assez avancé.

Madame le Maire

Il n'était pas à nous il est à un privé c'est pour ça que l'on s'est empressés de l'acheter. On a signé la vente il y a une semaine.

Vincent GOYET

On savait qu'il y avait de l'amiante ?

Madame le Maire

Oui on a essayé d'acheter ce bâtiment depuis longtemps mais ça n'allait jamais donc il n'est à nous que depuis une semaine.

Vincent GOYET

Et le propriétaire n'a pas été mis en demeure ?

Madame le Maire

Non ce n'est pas de la responsabilité de la Commune.

Vincent GOYET

En matière sanitaire, il n'y a pas de responsabilité ?

Madame le Maire

Non cela n'incombe pas à la Commune.

Vincent GOYET

Monsieur Mutero, pouvez-vous nous expliquer en quoi va consister cet aménagement et quels engins vont être entreposés ?

Jean-Pierre MUTERO

Ce sont les engins de plage.

Vincent GOYET

Aujourd'hui où sont-ils entreposés ?

Jean-Pierre MUTERO

Ils montent et ils descendent des services techniques tous les matins et après-midi.

Vincent GOYET

En termes de sécurisation est-ce que l'on est sûr que cela aussi bien sécurisé qu'aux services techniques ?

Jean-Pierre MUTERO

Mais on ne va pas les laisser Monsieur Goyet.

Vincent GOYET

D'accord c'est ma question. Donc il est prévu un dispositif de surveillance, de fermeture ?

Jean-Pierre MUTERO

Bien sur c'est grillagé maintenant on retirera les clés entre midi et une heure.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

Vu l'avis favorable de la Commission Services techniques en date du 22 février 2019 ;

SOLLICITE auprès du Conseil départemental des Bouches du Rhône une aide financière pour l'opération et selon le plan de financement suivant :

Opération	Montant HT	Plan de financement
Travaux de démolition d'un cabanon pour l'aménagement d'une aire de stockage des engins d'entretien Allée de la plage d'Arthur	41 013,00 € HT	CD13 : 70% Commune 30%

S'ENGAGE à ce que la Commune supporte sa part d'autofinancement obligatoire sur cette opération ;

PRECISE que les dépenses seront inscrites au budget communal ;

AUTORISE Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Délibération n° 2019/11 - Demande de subvention à l'Etat dans le cadre de la DETR

Vincent GOYET

Madame le Maire, ce point n'est pas sans me rappeler un point précédent abordé il y a plus de deux ans. J'ai entre les mains une délibération de notre Conseil municipal du 19 janvier 2017.

Madame le Maire

C'est ce même projet, on n'obtient pas les subventions donc on cherche. Chacun annonce son dispositif puis au moment d'instruire le dossier, on nous dit non ce n'est pas possible parce qu'il n'y a plus d'enveloppe, parce que vous n'êtes pas prioritaires. Donc là on a ce dernier dispositif qui a été présenté et que Madame Seguy-Raynaud a pu monter le plus précisément possible.

Vincent GOYET

C'est-à-dire que le Conseil départemental a confirmé son soutien mais on constate que la Région s'est désengagée.

Madame le Maire

Elle ne s'est pas désengagée, elle pensait avoir cette compétence mais elle s'est faite retoquée et n'a pas pu attribuer cette subvention.

Vincent GOYET

Peut être qu'à un moment il va être temps d'autofinancer nous-mêmes la partie restante.

Madame le Maire

Oui mais pour le faire, il faut avoir de l'autofinancement.

Le Conseil municipal, **à la majorité avec 22 voix POUR et 4 ABSTENTIONS** (Pierre-Louis NEGREL, Vincent GOYET, Catherine STEKELOROM, Pierre MICHEL)

APPROUVE la demande d'aide financière à l'Etat dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux selon le plan de financement ci-dessus exposé

AUTORISE Madame le Maire à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération

Délibération n° 2019/12 - Avenant n° 1 à la convention ACTES avec la Préfecture des Bouches du Rhône relative à la télétransmission

La Conseil municipal, **à l'unanimité**,

APPROUVE l'avenant n° 1 à la convention entre la Préfecture des Bouches du Rhône et la Commune relative à la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité en vue d'intégrer les actes volumineux de commande publique notamment les marchés publics dans la liste des documents pouvant être transmis par voie électronique

AUTORISE Madame le Maire à signer ledit avenant.

Délibération n° 2019/13 - Convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage avec la Métropole d'Aix-Marseille Provence pour la réalisation du Parking des Espérettes

Marc GARCIA

Il y aura une liaison entre le parking de la Manare et ce parking ?

Madame le Maire

Oui

Vincent GOYET

Une remarque. Je l'ai déjà faite la dernière fois mais je ne peux pas m'empêcher de la refaire cette fois-ci. Je vous félicite pour ce projet qui était contenu dans notre projet municipal et pas dans le vôtre.

Madame le Maire

C'est marrant parce qu'il était dans le nôtre aussi, peut-être que vous me l'avez volé.

Jean-Claude METHEL

Je me permets de souligner qu'il s'agit d'un projet structurant pour la Commune

Le Conseil municipal, **à la majorité avec 25 voix POUR et 1 ABSTENTION** (Marc GARCIA)

APPROUVE la convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage avec la Métropole d'Aix-Marseille Provence pour la réalisation du Parking des Espérettes présentée en annexe par laquelle la Métropole confie à la Commune la mission de poursuivre, au nom et pour le compte de la Métropole, sous son contrôle et dans le respect du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle arrêtés par la Métropole, les travaux relatifs au réseau pluvial et au réseau d'eaux usées du projet.

AUTORISE Madame le Maire à signer ladite convention.

Délibération n° 2019/14 - Convention relative à l'extension du réseau de lecture publique métropolitain d'Istres Ouest Provence à la bibliothèque de Saint Mitre les Remparts

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE la convention avec la Métropole Aix-Marseille Provence relative à l'extension du réseau de lecture publique métropolitain d'Istres Ouest Provence à la bibliothèque municipale de Saint-Mitre-Les Remparts

AUTORISE Madame le Maire à signer ladite convention ainsi que toute autre pièce nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Délibération n° 2019/15 - Attribution de cartes cadeaux dans le cadre du tournoi de jeux vidéos organisé par la Commune

Marc GARCIA

Je suis stupéfait par les sommes allouées. Vous n'avez pas peur de déstabiliser le budget de La Commune ?

Madame le Maire

C'est la première fois qu'on le fait on ne sait pas tout où l'on va, on est sur une trentaine de personnes. L'objectif n'est pas de gagner de l'argent ? l'objectif est de créer une rencontre entre Saint-Mitréens.

Marc GARCIA

Vous ne pouvez pas faire mieux ?

Madame le Maire

Ce n'est pas l'objectif.

Marc GARCIA

Ca fait rien, ça donne un petit coup de pouce, on est plus au Moyen-Age. Qu'est ce qu'il va faire le troisième avec 20 € ?

Madame le Maire

Au Moyen-Age, ils n'avaient pas de jeux vidéo.

Marc GARCIA

Avec 2 millions d'excédent, on peut s'envoyer je pense.

Madame le Maire

2,3, 4 10 millions bientôt d'excédent. Soyez dans les vrais chiffres.

Marc GARCIA

Vous êtes tous là à me regarder, franchement on ne peut pas faire mieux. Dites-le.

Madame le Maire

Ce n'est pas l'objectif.

Vincent GOYET

Deux petites remarques pas du tout sur les montants des récompenses. Remarque technique sur les catégories de publics. Là il est indiqué jeunes adolescents de la Commune alors que la Commune a communiqué à partir de 10 ans et sans limite d'âge.

Madame le Maire

On a dit que la limite d'âge était 18 ans et qu'en fonction du nombre d'inscrits on ouvrirait aux adultes. En revanche, on a suffisamment d'inscriptions donc on n'ouvrira pas.

Vincent GOYET

Pouvez-vous indiquer au-delà des montants alloués combien coûte une telle opération à la Commune ?

Madame le Maire

Je ne l'ai pas calculé là mais bien sûr. Il y a les dépenses du SIAAP, la personne qui organise donc des heures supplémentaires et l'acquisition de la console de jeux.

Le Conseil municipal, **à l'unanimité,**

DECIDE d'attribuer des cartes cadeaux aux trois vainqueurs du tournoi de jeux vidéos organisé le 16 mars 2019 à la salle de la Manare

FIXE le montant des cartes cadeaux à 50€, 30 € et 20 €

APPROUVE l'acquisition des cartes cadeaux par la Commune

DIT que les crédits nécessaires seront prévus au budget de l'exercice

Délibération n° 2019/16 - Attribution d'une carte cadeau aux agents titulaires, stagiaires et contractuels de droit public à l'occasion d'un mariage ou PACS, d'une naissance ou d'un départ en retraite

Vincent GOYET

C'est donc un remplacement ?

Madame le Maire

En fait dans l'ancienne délibération il n'y avait pas tous les éléments notamment pour les retraités donc c'est une régularisation.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité,**

VU l'article L.2321-2 4°bis du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, article 9 ;

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, article 88-1 ;

VU la délibération n° 86-2007 du 24 septembre 2007 attribuant un bon d'achat aux agents territoriaux à l'occasion de leur mariage ou de la naissance de leur enfant et fixant à 150,00 euros le montant de ce bon d'achat,

DECIDE d'abroger la délibération n° 86-2007 du 24 septembre 2007,

DECIDE d'attribuer aux agents titulaires, stagiaires et contractuels de droit public, une carte cadeau à l'occasion de leur mariage ou PACS, de la naissance de leur enfant ou de leur départ en retraite.

FIXE à 150 euros le montant de cette carte cadeau.

DIT que les crédits nécessaires seront prévus chaque année au budget de l'exercice

Questions diverses

Vincent de Paul KINDA

Cela n'est pas l'usage mas je vais le faire aujourd'hui.

Madame le Maire, honorable assemblée, Mesdames et Messieurs de l'assistance,

Un dicton des Moosé dit : On ne narre pas les choses pour faire comprendre mais pour inviter à méditer.

De mon passé politique à aujourd'hui, un seul, et toujours le même idéal humaniste m'anime : "Ne laisser personne au bord de la route, jeunes, vieux et surtout les faibles etc. "

Un réel respect de l'humain et de l'humanité. Le lieu et le temps n'ont plus de prise sur cette conviction. Mon cheminement personnel m'amena à constater que j'avais intégré cette idée dans mon être profond.

Alors ! Pas vraiment besoin de cathédrale ni de dogme car tout un chacun est l'humanité et chacun peut apporter sa modeste pierre à son édification, à sa place, loin des contingences matérielles.

La route est longue mais je persévère et reste fidèle à cet idéal en dépit des transmutations que le temps et ses évolutions nous imposent dans la sphère privée comme politique.

Des échéances électorales arrivent.

A l'instar de mes implications antérieures, élections présidentielles et législatives, je soutiendrai activement LREM pour les élections Européennes et j'observerai les orientations qui seront définies pour les élections Municipales et Métropolitaines.

Par ailleurs, je précise que je suis l'Animateur du Comité Local de LREM à Saint Mitre Les Remparts et ce dès le début de la campagne D'Emmanuel Macron comme certains le savent déjà.

Par respect et par souci de clarté pour les électeurs de notre ville, je ne peux pas continuer à entretenir un certain flou dans mes engagements.

Par conséquent, je me retire du Groupe « Saint Mitre pour Vous avec Vous ». J'ai informé par courrier Monsieur Jean-Jacques Lucchini de cette décision.

Je ne suis fâché avec personne. Constant et cohérent, je reste dans le sillage de mon "idéal" politique avec humilité.

Je suis simplement “moi” dans mon “soi” humaniste.

La séance est levée à 20h30.

Le Secrétaire de séance,
Claudine DE RIVAS.